



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Statut des infirmiers anesthésistes

Question au Gouvernement n° 3917

### Texte de la question

#### STATUT DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

**M. le président.** La parole est à M. Alain David.

**M. Alain David.** Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, je souhaite appeler votre attention sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État, les IADE. *(Mme Caroline Fiat applaudit.)*

Cette profession, qui participe très largement à l'effort sanitaire depuis le début de la crise de la covid-19, est particulièrement inquiète du projet du Gouvernement pour l'hôpital. Les IADE ne comprennent pas pourquoi le Gouvernement reste fermé à leur reconnaissance en tant qu'auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée, fondée sur leurs socles de compétences – anesthésie, réanimation, urgences pré-hospitalières, soins critiques et algologie.

Les infirmiers et infirmières anesthésistes remplissent objectivement toutes les conditions d'accès au corps : niveau de diplôme, pratiques assimilables à celles d'un praticien médical, degré élevé d'autonomie déléguée, compétences cliniques, transversalité et approche globale du patient. Il s'agit d'une profession à part entière, qui se distingue de celle d'infirmier de soins généraux.

Alors que les infirmiers anesthésistes sont, une fois encore, fortement mobilisés à l'occasion de la troisième vague, du fait de la déprogrammation massive des blocs opératoires et des anesthésies, pourquoi le Gouvernement refuse-t-il toute négociation directe entre les syndicats et organisations professionnelles, le ministère de la santé et la direction générale de l'offre de soins ? Dans la période que nous traversons, compte tenu de la mobilisation et du dévouement des personnels, les portes de votre cabinet ne sauraient rester plus longtemps fermées à leurs revendications légitimes.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre afin de mieux prendre en compte le rôle des IADE ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LaREM. - Mmes Caroline Fiat et Martine Wonner applaudissent également.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Avant de répondre à votre question importante, je souhaite rectifier mon propos : tout à l'heure, ma langue a fourché,...

**M. Maxime Minot.** Ah ! Heureusement que vous le dites !

**M. Olivier Véran, ministre . . .**j'ai été imprécis – je vous présente mes excuses – à propos des services de

réanimation, mais je souhaite éviter toute confusion. J'ai mentionné des centaines de malades en moins en réanimation par rapport aux pics de la première et de la deuxième vague dans les hôpitaux franciliens. En réalité, il y a 1 200 patients de moins par rapport au pic de la première vague, et 350 de plus par rapport au pic de la deuxième vague. En ce moment, il faut être précis. En voulant répondre vite, ma langue a fourché, le chiffre que j'ai cité concernait les hôpitaux français et non franciliens, veuillez me pardonner.

Monsieur David, vous parlez des infirmiers de réanimation. Leur mission, nous le voyons bien, est fondamentale ; leur niveau de formation est extrêmement pointu ; ils jouent un rôle incontournable dans les hôpitaux français. Je tiens d'abord à dire toute la reconnaissance du Gouvernement et de la nation pour leur action. Plus que jamais, ces soignants ont besoin du soutien de la représentation nationale (*Applaudissements sur tous les bancs*), des Français et de leurs collègues.

J'en profite pour renouveler mon appel à la mobilisation des soignants retraités, des étudiants soignants mais également de tous les soignants qui peuvent être mobilisés. Je salue les centaines, les milliers d'infirmières et d'infirmiers qui, depuis un an, ont pris le temps de suivre une formation supplémentaire pour prêter main-forte dans les services de réanimation. Je leur dis : le moment venu, nous aurons besoin de vous comme nous avons eu besoin de vous l'année dernière.

Monsieur le député, vous savez la reconnaissance que j'ai pour les IADE et l'intérêt que je leur porte. Je souhaite donc que nous puissions faire évoluer leur rémunération et le cadre de leur activité. Vous avez adopté, il y a quelques jours, dans le cadre de la proposition de loi de votre collègue Stéphanie Rist visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, le principe de la remise par le Gouvernement d'un rapport au Parlement sur ces sujets. Je m'engage à suivre cela personnellement de très près et à revenir vers vous, lorsque le rapport aura été remis, afin d'avancer concrètement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Caroline Fiat.** C'est maintenant qu'il faut agir ! Cela fait un an qu'ils bossent ainsi !

**M. le président.** La parole est à M. Alain David.

**M. Alain David.** Monsieur le ministre, il conviendrait de les recevoir, de les rassurer et, enfin, d'améliorer leur situation.

**Mme Caroline Fiat.** Oui !

**M. Frédéric Reiss.** Eh oui !

**M. Patrick Hetzel.** Au moins de les rassurer !

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain David](#)

**Circonscription :** Gironde (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3917

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 mars 2021](#)